

COMMUNAUTE DE COMMUNES « CŒUR DU VAR »

**DEC 2020/02 – DECISION DU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ :
N° 83.073.20.01 RELATIF A LA MISSION DE COORDINATION SECURITE ET
PROTECTION DE LA SANTE POUR ELS TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES
ZAC DE LA GUEIRANNE ET DES LAUVES**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Cœur du Var,

VU le Code général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014/42 du 29 avril 2014, portant
élection du Président de la Communauté de Communes Cœur du Var,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014/51 du 27 mai 2014, portant
délégations au Président pour la signature des marchés à procédure adaptée,

VU le Code de la Commande Publique et ses articles L2123-1 et R.2123-1,

CONSIDERANT qu'une consultation a été lancée suivant la procédure adaptée en
date du 21 janvier 2020 avec une remise des offres fixée au 31 janvier 2020,

CONSIDERANT que 8 opérateurs économiques ont répondu à cette consultation,

CONSIDERANT que suite à l'analyse des candidatures et des offres il apparaît que :
La société QUALICONSULT – Agence de Toulon Parc tertiaire Valgora Bât A –
83160 LA VALETTE, a remis l'offre la plus avantageuse au regard des critères de
pondération ;

**AGISSANT en application des dispositions de l'article L.5211-10 du Code
Général des Collectivités Territoriales et des pouvoirs qui lui ont été conférés à
ce titre par délibération du Conseil Communautaire en date du 27 mai 2014 ;**

DECIDE

Article 1 : De signer le marché à procédure adaptée n° 83.073.20.01, avec la société
QUALICONSULT ;

Article 2 : Ledit marché public est conclu pour un montant global de 9 487.50 € HT.

Article 3 : Il est conclu pour une durée de 10 jours à compter de l'ordre de service
qui sera émis postérieurement à la notification.

Article 4 : Les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice ;

Fait au Le Luc en Provence

Le 03.04.2020

LE PRESIDENT

Maire du Cagnet-des-Maures

Jean-Luc LONGOUR

